

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 11 juillet 2025, sous la présidence de M. Sébastien LECORNU,

Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,

Vu les conventions EPF-Région 2017/2021 et 2022/2026 signées les 12 avril 2017 et 04 juillet 2022,

Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

D'autoriser le Directeur Général à signer les avenants aux conventions tel que présenté dans le tableau ci-dessous, pour l'opération « ZAC du Halage » à Saint Etienne du Rouvray et l'opération « EHPAD de Rouelles » au Havre :

Opérations	ZAC du Halage à Saint Etienne du Rouvray			EHPAD Rouelles au Havre
	ETUDES	TRAVAUX	TOTAL	TRAVAUX
Montant programmé	60 000,00 €	350 000,00 €	410 000,00 €	3 000 000,00 €
Montant réel	53 193,08 €	195 075,28 €	248 268,36 €	2 095 000,00 €
Part EPF	18 617,58 €	51 528,33 €	70 145,91 €	628 500,00 €
Part Région	13 298,27 €	30 805,80 €	44 104,07 €	628 500,00 €
Part Collectivité	12 222,67 €	19 507,53 €	31 730,20 €	838 000,00 €
Part ADEME	9 054,56 €	93 233,62 €	102 288,18 €	
Objet de l'avenant	Enveloppe ajustée aux dépenses réelles et intégration du 4ème financeur impliquant la diminution des participations EPF/Région/ Collectivité initialement votées			Evolution du projet final (bilan prévisionnel d'opération) et enveloppe ajustée aux dépenses réelles

Le Président du Conseil d'Administration
de l'E.P.F. Normandie

Sébastien LECORNU



Délibération approuvée
A Rouen, le
Le Préfet,

Le Directeur Général
de l'E.P.F. Normandie,

Gilles GAL

**Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales**

Philippe LERAÏPE

16 JUL. 2025